

OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME DE GRUISSAN

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DELIBERATION DU COMITE DE DIRECTION
SEANCE DU 22 Avril 2024

L'AN deux mille vingt-quatre
CONVOCAATION du 15 Avril 2024

A 18 H 00

Elus

Nom	Fonction	Présent
Didier CODORNIUO	Président	x
Michel CAREL		x
Benjamin PARRA		
Marie Anges FUENTES		
Jean Marie LAVOUE		x
Sylvie FERRASSE		x
Joseph GIMENEZ		x
Marie Lou LAJUS		x
Julie BEHLERT		
Charlotte ESPITALLIE		x
Alexia LENOIR		

Personnalités Qualifiées Titulaires

Personnalités Qualifiées Suppléantes

Nom	Fonction	Nom	Fonction
Jean Michel ARIBAUD		Xavier GALAN	
Edyr BELHABCHI	x	Eric MATTEI	
Laurent CAVAILLE		Didier GASS	x
Christophe GASTON	x	Roland LARIPPE	x
Hugues MARTIN	x		
		Jean Pierre DOOGHE	x
Frédérique OLIVIE		Félix POPOVICS	
		Alain SOLER	
Daniel REYNE	x	Louis LABATUT	x
Bénédicte STOLL	x	Véronique ANDRIEU	

Secrétaire de séance, article R133-7 du Code du Tourisme : Jean-Claude MERIC, Directeur

Quorum : atteint, le Comité Directeur est présidé par le Président, Didier CODORNIUO

OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 6 FEVRIER 2024

Monsieur le Président présente le compte rendu du Comité Directeur du 6 Février 2024.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré,
Avec 13 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abstention

APPROUVE le compte rendu du Comité Directeur du 6 Février 2024
AUTORISE Monsieur Jean Claude MERIC, Directeur Général à prendre toutes mesures d'exécution de
cette délibération

Pour copie certifiée conforme
Le Président
GRUISSAN, le 23/04/2024



OFFICE DE TOURISME

COMPTE RENDU DU COMITE DE DIRECTION DU 6 Février 2024

Présents

Elus	Personnalités Qualifiées Titulaires		Personnalités Qualifiées Suppléantes		
Didier CODORNIU, Président	X			Xavier GALAN	
Michel CAREL	X	Edyr BELHABCHI	X	Eric MATTEI	X
Benjamin PARRA		Laurent CAVAILLE	X	Didier GASS	
Marie Anges FUENTES		Christophe GASTON		Roland LARIPPE	
Jean Marie LAVOUE		Hugues MARTIN	X	Jean Pierre DOOGHE	X
Sylvie FERRASSE	X	Charlotte MOLLIEIX		Félix POPOVICS	X
Joseph GIMENEZ	X	Frédérique OLIVIE		Alain SOLER	
Marie Lou LAJUS	X	Daniel REYNE	X	Louis LABATUT	X
Julie BEHLERT		Bénédicte STOLL	X	Véronique ANDRIEU	
Charlotte ESPITALLIE					
Alexia LENOIR					

Secrétaire de séance, article R133-7 du Code du Tourisme : Jean-Claude MERIC, Directeur

Quorum : atteint, le Comité Directeur est présidé par Didier CODORNIU, Président.

Secrétaire de séance : Jean-Claude MERIC

Assistent sans voix délibérative : Mesdames Christine MARTIN, Marie Claude NICLOT, Caroline PEREA, Stéphanie BAERENZUNG, Messieurs Alain COMBRES et Thierry SFOGGIA

Le quorum étant atteint (12 membres titulaires ou représentés siègent avec voix délibérative)

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur Directeur Général, présente aux membres, Madame Caroline PEREA, actuellement en période d'essai, qui sera la remplaçante de Madame Christine MARTIN à partir du 30 Juin 2024 au poste de Responsable Administrative et Financière.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 h 00.

Monsieur le Président de la commission des Finances propose une modification de l'ordre du jour, en intégrant une décision modificative dans le Budget Général. Le document sera projeté au moment ou sera abordé le budget concerné.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DU 13 Décembre 2023

Monsieur le Président présente le compte rendu du Comité Directeur du 13 Décembre 2023.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, Avec 12 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abstention approuve le compte rendu du Comité Directeur du 13 Décembre 2023 et autorise Monsieur Jean-Claude MERIC, Directeur Général à prendre toutes mesures d'exécution de cette délibération

BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE ET ACTIVITES NAUTIQUES

- **Budget Primitif 2024 Fonctionnement et Investissement**

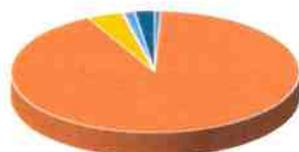
1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante du Port de Plaisance. Au niveau des recettes, on retrouve principalement : les dotations, les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2024, il est prévu pour les recettes de fonctionnement un montant 4 468 000 €.

A noter, elles étaient de 4 587 178 € € en 2023 (Réalisé prévisionnel). Elles se décomposent de la façon suivante :



- 013 - Atténuations de charges
- 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises
- 74 - Subventions d'exploitation
- 75 - Autres produits de gestion courante
- 77 - Produits exceptionnels
- 78- Reprises sur provisions
- 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section

1.2 Les recettes de fonctionnement par chapitre (comparaison BP 2023/BP 2024)

	Realisé 2023	BP 2023	BP 2024	Evolution en valeur BP23/BP24	Evolution en %
013 - Atténuations de charges	49 284,92	41 000,00	30 000,00	-11 000,00	-26,83%
70 - Vte de produits fabriqués, prestat ^o de services, march.	3 868 938,88	3 936 926,60	4 098 900,82	161 974,22	4,11%
74 - Subventions d'exploitation	112 377,23	2 400,00	0,00	-2 400,00	-100,00%
75 - Autres produits de gestion courante	262 692,52	145 000,00	180 000,00	35 000,00	24,14%
77 - Produits exceptionnels	120 784,90	61 582,40	60 000,00	-1 582,40	-2,57%
78- Reprises sur provisions	74 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
TOTAL Recettes réelles	4 488 078,45	4 186 909,00	4 368 900,82	181 991,82	4,35%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	99 100,00	99 100,00	99 100,00	0,00	0,00%
TOTAL Recettes de fonctionnement	4 587 178,45	4 286 009,00	4 468 000,82	181 991,82	4,25%

Chapitre 13 : - 11 k€ Baisse des remboursements d'indemnités de sécurité sociale suite au départ de Patrice Forant et à celui de Georges Marco en 2023, variation stock au même niveau

Chapitre 70 : + 162 k€ augmentation du CA en prenant en compte l'augmentation des tarifs de 4 %, marinas + 50 k€, AOT + 10 K€.

Chapitre 74 : - 2 k€ Pas de subventions d'exploitation prévue

Chapitre 75 : + 35 k€ Augmentation des loyers des lodges

Chapitre 77 : -2 k€ basée sur réalisée 2023

1.3 Les dépenses de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de l'office de tourisme, à savoir : les dépenses de personnel, les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2024, il est prévu pour les dépenses de fonctionnement un montant de 4 468 000 €. A noter, elles étaient de 4 270 282 € en 2023. (Réalisé prévisionnel)

Elles se décomposent de la façon suivante :



1.4 Les dépenses de fonctionnement par chapitre (BP 2023-BP 2024)

	Realisé 2023	BP 2023	BP 2024	Evolution en valeur BP23/BP24	Evolution en %
011 - Charges à caractère général	2 172 536,05	2 236 420,00	2 428 200,00	191 780,00	8,58%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 207 563,08	1 182 689,00	1 172 800,82	-9 888,18	-0,84%
65 - Autres charges de gestion courante	51 040,27	51 900,00	55 500,00	3 600,00	6,94%
66 - Charges financières	46 058,31	51 500,00	46 000,00	-5 500,00	-10,68%
67 - Charges exceptionnelles	22 487,72	29 500,00	25 000,00	-4 500,00	-15,25%
68 - Dot. aux amorts, dépréciations et provisions	20 597,23	8 000,00	8 000,00	0,00	100,00%
69 - Impôts sur les bénéfices et assimilés	100 000,00	14 000,00	100 000,00	86 000,00	614,29%
TOTAL Dépenses Réelles	3 620 282,66	3 574 009,00	3 835 500,82	261 491,82	7,32%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	650 000,00	712 000,00	632 500,00	-79 500,00	-11,17%
TOTAL Dépenses fonctionnement	4 270 282,66	4 286 009,00	4 468 000,82	181 991,82	4,25%

Chapitre 011 : + 192 K€ :

- Achats de matériel + Fournitures diverses : + 11 k€ car réactualisation par rapport au réel de 2023
- Eau : + 6 k€ car réactualisation par rapport à la consommation réelle de 2023
- EDF : + 10 K€ (300 K€ consommation réelle en 23 – Prévision 350 K€ augmentation prix)
- Achats carburants : + 10 K€
- Locations mobilières : + 3 K€
- Entretien et maintenances : + 22 K€ dont 100 K€ travaux de dragages dans le budget de 350 K€
- Rémunération intermédiaires (Surveillance/Ayguades) : + 30 k€
- Assurance + 18 k€ car fin du marché 2024 : risque augmentation importante
- Impôt et taxe : +82 K€ dont Taxe foncière : + 71 k€

Chapitre 12 : - 10 K€ :

- Baisse des charges de refacturation du personnel administratif de - 15 K€
- Baisse des salaires et charges sociales : + 5 k€ car pas d'indemnités de départ à la retraite à prévoir en 2024 (30 K€ en 2023 Forant/Marco), soit une augmentation de 35 K€ correspondant à une augmentation moyenne de 5% et des charges de mutuelle de 15 % et du PMSS de 5 %

Chapitre 65 : + 4 K€

- Redevance de la mairie + 4 k€

Chapitre 66 : - 6 K€

- Baisse des intérêts car baisse du capital emprunté au fur et à mesure des remboursements

Chapitre 67 : Baisse de-5 K€

- Baisse des titres annulés en 2023

Chapitre 69 : Impôts + 86 K€ car prévision excédent positif

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement par chapitre

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement : les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...), les amortissements, l'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement), les emprunts.

Pour l'exercice 2024, les recettes d'investissement s'élèveraient à 632 500 €. A noter, elles étaient de 1 367 997 € en 2023 (Réalisé prévisionnel).

Elles se décomposent de la façon suivante :

	BP 2023	Realisé 2023	BP 2024	Evolution en valeur BP23/BP24	Evolution en %
13 - Subventions d'investissement	693 203,00	680 847,60	0,00	-693 203,00	-100,00%
Total Recettes réelles	693 203,00	680 847,60	0,00	-693 203,00	-100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	712 000,00	687 149,41	632 500,00	-79 500,00	-11,17%
TOTAL	1 405 203,00	1 367 997,01	632 500,00	-772 703,00	-54,99%

- Pas de subventions actées en 2024

2.2 Les dépenses d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement : les immobilisations corporelles, les immobilisations en cours, le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2024, les dépenses d'investissement s'élèveraient à un montant total de 632 500 €.

A noter, elles étaient de 1 374 216 € en 2023 (Réalisé prévisionnel).



- 21 - Immobilisations corporelles
- 23 - Immobilisations en cours
- 16 - Emprunts et dettes assimilées
- 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section

	BP 2023	Realisé 2023	BP 2024	Evolution en valeur BP23/BP24	Evolution en %
21 - Immobilisations corporelles	1 091 270,09	777 465,44	328 618,70	-762 651,39	-69,89%
23 - Immobilisations en cours	0,00	292 869,34	0,00	0,00	0,00%
Total Dépenses d'équipement	1 091 270,09	1 070 334,78	328 618,70	-762 651,39	-69,89%
16 - Emprunts et dettes assimilées	214 832,91	204 781,20	204 781,20	-10 051,71	-4,68%
Total dépenses réelles	214 832,91	204 781,20	204 781,20	-10 051,71	-4,68%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	99 100,00	99 100,00	99 100,10	0,10	0,00%
TOTAL	1 405 203,00	1 374 215,98	632 500,00	-772 703,00	-54,99%

- Baisse des dépenses de 762 K€ car baisse des subventions actées et emprunts
- Baisse des remboursements d'emprunts car diminution des dettes

2.3. Projets d'investissements 2024 :

Projets (BP+BS) 2024	2 205 000
Bâtiments Capitainerie SAS+ Escalier + Étanchéité	60 000
Bâtiments Local SNSM	80 000
Bâtiments Rénovation Thon Club	80 000
Bâtiments Sanitaires Réhabilitation e+Eco Energie	300 000
Catways Ponton Pro ZTP	25 000
Environnement /verdissement/Bornes intelligentes 430 unités	60 000
Ponton Amarrage Pro Bois & Yachting 100 ml refit	100 000
Ponton Barberousse B 100 ml	300 000
Ponton Bassin 1 BC 160 ml	480 000
Ponton Réfection 2 FG (Flotteurs, Catways, Platelage)	20 000
Ponton Silent bloc/platines	40 000
Quai tranche Fin Réfection poutres-Quai cap au Large	600 000
ZTP Eaux ruissellement LM Nautic	30 000
ZTP Revêtement (Zone Hernandez)	30 000

Un résultat anticipé de l'exercice 2023 sera proposé au vote du CD du 6 février 2024 afin de pouvoir procéder à ces travaux car le CAF du BP de 328 K€ est insuffisant. Le montant total disponible du BP+BS est de 2 218 K€

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Port et Activités Nautiques qui s'équilibre en recettes et en dépenses

Pour la section d'exploitation : 4 468 000.82 € HT

Pour la section d'investissement : 632 500.00 € HT

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, Avec 12 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abstention approuve le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Port et Activités Nautiques et autorise Monsieur le Directeur de l'OT à prendre les mesures nécessaires et à signer toutes pièces indispensables.

- **Subvention SNSM**

Monsieur le Président rappelle que chaque année, le Port de Plaisance participe au financement du fonctionnement de la Société Nationale de Sauvetage en Mer.

Cette association a, en autres buts, la sauvegarde de la vie humaine en mer, sur les plages et le long du littoral français ainsi que la prévention du public contre les risques liés à la mer.

Vu la demande de l'association, Monsieur le Président propose d'accorder une subvention d'exploitation de 2 500€ à la station SNSM de Gruissan.

Il est rappelé que la SNSM bénéficie également de la gratuité du stationnement à flot de 2 bateaux à l'année, les manutentions pour mise à terre et mise à l'eau de la vedette ainsi qu'un local sis parking du Thon Club, incluant les fluides.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, Avec 12 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abstention accorde une subvention de 2 500 € et AUTORISE Monsieur le Directeur de l'OT à prendre les mesures nécessaires et à signer toutes pièces indispensables.

● **DECISION MODIFICATIVE –BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE**

Monsieur le Président présente la décision modificative, pour le Budget Annexe Port.

11170 Code INSEE	OFFICE DE TOURISME DE GRUISSAN Budget Port	DM n°3 2023
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

DECISION MODIFICATIVE 2023

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6815 : Dotations aux prov. pour risques et charges d'exploitation	0.00 €	13 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0.00 €	13 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7815 : Reprises sur prov. pour risques et charges d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 000.00 €
TOTAL R 78 : Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	13 000.00 €	0.00 €	13 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2182 : Matériel de transport	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	60 000.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	60 000.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		13 000.00 €		13 000.00 €

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, Avec 12 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abstention accepte la décision modificative proposée et autorise Monsieur Jean Claude MERIC, Directeur Général à prendre toutes mesures d'exécution de cette délibération

● **REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DU BUDGET PORT**

Monsieur le Président expose qu'en application de la nomenclature M4, les résultats de l'exercice précédent sont affectés par le comité directeur après leur constatation lors du vote du compte financier.

Toutefois l'instruction permet de procéder à une reprise anticipée des résultats avant l'adoption du compte financier (compte de gestion et compte administratif).

Monsieur le Président propose d'utiliser cette procédure et communique les résultats provisoires 2023 soit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2023	4 270 282,66	4 587 178,45	316 895,79
Résultat antérieur reporté (ligne 002)		1 790 327,83	1 790 327,83
Résultat à affecter			2 107 223,62

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2023	1 152 060,15	1 367 997,01	215 936,86
Résultat antérieur reporté (ligne 001)		1 895 120,96	1 895 120,96
Résultat à affecter			2 111 057,82

Reste à réaliser au 31 décembre 2023	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2023	222 155,83		-222 155,83
Résultat antérieur reporté (ligne 001)			0
Résultat à affecter			-222 155,83

Reprise anticipée			Solde
Report en investissement			1 888 901,99
Report en fonctionnement			2 107 223,62
Résultat à affecter			3 996 125,61

(selon présentation générale de l'exécution du budget et balance des comptes visés par l'agent comptable et l'état des restes à réaliser.

Monsieur le Président propose :

De reporter la totalité de l'excédent d'exploitation 2023 soit 2.107.223,62 € en recette de fonctionnement,

De reporter l'excédent d'investissement 1.888.901,99€ dans cette même section à l'article 001 « excédents antérieurs reportés »

Monsieur le président demande aux membres du Comité Directeur de délibérer sur la reprise anticipée des résultats 2023 du Port et sur la décision modificative de reprise de ces résultats.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, avec 12 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abstention accepte de reporter la totalité de l'excédent d'exploitation 2023 soit 2.107.223,62 € en recette de fonctionnement, accepte De reporter l'excédent d'investissement 1.888.901,99€ dans cette même section à l'article 001 « excédents antérieurs reportés », accepte la reprise anticipée des résultats 2023 du Port et autorise Monsieur le Directeur de l'OT à prendre les mesures nécessaires et à signer toutes pièces indispensables.

2. BUDGET ESPACE BALNEO LUDIQUE

• Budget Primitif 2024 Fonctionnement et Investissement

Section de fonctionnement

1.1 *Les recettes de fonctionnement*

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de l'Espace Balnéoludique. Au niveau des recettes, on retrouve principalement : les dotations, les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2024, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de 3 085 338 €.

A noter, elles étaient de 3 116 826€ en 2023(Réalisé prévisionnel). Elles se décomposent de la façon suivante :



1.2 Les recettes de fonctionnement par chapitre (BP 2023-BP 2024)

	REALISE 2023	BP 2023	BP 2024	Evolution en valeur BP 2023/BP 2024	Evolution en % BP 2023/BP 2024
002 - Résultat d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00%
013 - Atténuations de charges	43 676,39	10 000,00	41 200,00	31 200,00	312,00%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	1 669 333,16	1 600 000,00	1 640 300,00	40 300,00	2,52%
74 - Subventions d'exploitation	1 060 000,00	1 060 000,00	1 060 000,00	0,00	0,00%
75 - Autres produits de gestion courante	6 166,67	4 700,00	6 200,00	1 500,00	31,91%
77 - Produits exceptionnels	38 012,43	54 000,00	38 000,00	-16 000,00	-29,63%
78- Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
TOTAL Recettes réelles	2 817 188,65	2 728 700,00	2 785 700,00	57 000,00	2,09%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	299 638,04	299 638,00	299 638,00	0,00	0,00%
TOTAL Recettes de fonctionnement	3 116 826,69	3 028 338,00	3 085 338,00	57 000,00	1,88%

Chapitre 13 : + 31 K€ car ISS de deux arrêts de maladie de longue durée (Nathalie Taillade et Myriam Casteils)

Chapitre 70 : + 40 K€ basée sur le CA 2023 , en espérant atteindre la prévision projectée

Chapitre 74 : subvention de la ville 1 060 k€ - aucun changement

Chapitre 75 : + 2 k€ de la redevance de la grignoterie suite à travaux d'agrandissement

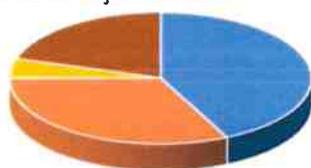
Chapitre 77 : - 16 k€ du dégrèvement du CFE en 2023 (base pour BP 2024)

1.3 Les dépenses de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de l'office de tourisme, à savoir : les dépenses de personnel, les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2024, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de 3 085 838 €. A noter, elles étaient de 3 047 706 € en 2023 (Réalisé prévisionnel)

Elles se décomposent de la façon suivante :



- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés
- 65 - Autres charges de gestion courante
- 66 - Charges financières
- 67 - Charges exceptionnelles
- 68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions
- 69 - Impôts sur les bénéfices et assimilés
- 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section

1.4 Dépenses de fonctionnement par chapitre (Comparaison BP 2024-BP 2023)

	REALISE 2023	BP 2023	BP 2024	Evolution en valeur BP 2023/BP 2024	Evolution en % BP 2023/BP 2024
011 - Charges à caractère général	1 247 083,31	1 282 913,00	1 319 564,00	36 651,00	2,86%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	988 294,52	969 725,00	990 074,00	20 349,00	2,10%
65 - Autres charges de gestion courante	5 480,44	4 500,00	4 500,00	0,00	0,00%
66 - Charges financières	133 683,19	146 000,00	146 000,00	0,00	0,00%
67 - Charges exceptionnelles	502,44	0,00	0,00	0,00	0,00%

68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 792,87	0,00	0,00	0,00	0,00%
69 - Impôts sur les bénéfices et assimilés	37 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
TOTAL Dépenses Réelles	2 414 836,77	2 403 138,00	2 460 138,00	57 000,00	2,37%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	632 870,00	625 200,00	625 200,00	0,00	0,00%
TOTAL Dépenses fonctionnement	3 047 706,77	3 028 338,00	3 085 338,00	57 000,00	1,88%

Chapitre 011 : + 37 k€

- Gaz : - 48 k€ car baisse de consommation en 2023
- EDF : + 67 K€ suite à augmentation tarif
- Entretien et maintenance : + 17 k€
- Autres : + 2 k€

Chapitre 012 : + 20 K€

- Augmentation moyenne de 5 % sur les salaires, impact de l'augmentation des taux de cotisation des mutuelles (15%), des taux du PMSS de 5%, de la prévoyance aussi.

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement : les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...), les amortissements, l'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement), les emprunts.

Pour l'exercice 2024, les recettes d'investissement s'élèveraient à 625 200 €.

A noter, elles étaient de 632 020 € en 2023 (Réalisé prévisionnel) Elles se décomposent de la façon suivante :

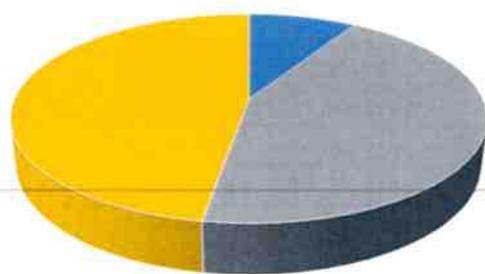
2.2 Recettes d'investissement par chapitre (BP 2023-BP 2024)

	REALISE 2023	BP 2023	BP 2024	Evolution en valeur BP 2023/BP 2024	Evolution en % BP 2023/BP 2024
13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Total Recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	632 020,45	625 200,00	625 200,00	0,00	0,00%
TOTAL	632 020,45	625 200,00	625 200,00	0,00	0,00%

2.3. Les dépenses d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement : les immobilisations corporelles, les immobilisations en cours, le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2024, les dépenses d'investissement s'élèveraient à un montant total de 625 200 €. A noter, elles étaient de 778 876 € en 2023 (Réalisé prévisionnel).



- 21 - Immobilisations corporelles
- 23 - Immobilisations en cours
- 16 - Emprunts et dettes assimilées
- 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section

2.4. Dépenses d'investissement par chapitre : BP 2023-BP 2024

	REALISE 2023	BP 2023	BP 2024	Evolution en valeur BP 2023/BP 2024	Evolution en % BP 2023/BP 2024
21 - Immobilisations corporelles	219 560,78	108 111,00	48 111,00	-60 000,00	-55,50%
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
Total Dépenses d'équipement	219 560,78	108 111,00	48 111,00	-60 000,00	-55,50%
16 - Emprunts et dettes assimilées	259 677,55	217 451,00	277 451,00	60 000,00	27,59%
Total dépenses réelles	259 677,55	217 451,00	277 451,00	60 000,00	27,59%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	299 638,00	299 638,00	299 638,00	0,00	0,00%
TOTAL	778 876,33	625 200,00	625 200,00	0,00	0,00%

Pour l'exercice 2024, notre CAF s'élève à 48 K€, montant disponible pour les dépenses d'investissement. La baisse de 60K€ est due à une erreur de report de chiffre des emprunts, d'où nous avons une augmentation de 60 k€ sur les emprunts

2.5. Projets d'investissements 2024 :

Nature des travaux	Montant
Portes Banque accueil	6 809,00 €
Reprise peinture balnéo/Psi/salle e.forme	3 530,00 €
Reprise aménagement intérieur Sauna	7 872,00 €
Luminaire Led vestiaires	1 650,00 €
peinture escalier toboggan	2 000,00 €
Changement système contrôle accès	33 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENTS HT	54 861,00 €

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Balnéo qui s'équilibre en recettes et en dépenses

Pour la section d'exploitation : 3 085 338 € ht

Pour la section d'investissement : 625 200 € ht

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, Avec 12 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abstention approuve le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Balnéo et autorise Monsieur le Directeur de l'OT à prendre les mesures nécessaires et à signer toutes pièces indispensables.

3. BUDGET GENERAL

- **Budget Primitif 2024 Fonctionnement et Investissement**

Section de fonctionnement

1.1 *Les recettes de fonctionnement*

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de l'office de tourisme. Au niveau des recettes, on retrouve principalement : les dotations, les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2024, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de 2 899 200 €. A noter, elles étaient de 2 823 615 € en 2023 (Réalisé prévisionnel)

Elles se décomposent de la façon suivante :



1.2 *Recettes de fonctionnement par Axe analytique et par chapitre (BP 2023 – BP 2024)*

Recettes de fonctionnement	REALISE 2023	BP 2023	BP 2024	Evolution en valeur BP 2023/BP 2024	Evolution en % BP 2023/BP 2024
promotion	50 102,39	42 300,00	49 000,00	6 700,00	15,84%
Subventions depart.et région.	42 500,00	47 000,00	47 000,00	0,00	0,00%
Animation Destination/Produits	93 070,41	36 000,00	55 500,00	19 500,00	54,17%
Palais des Congrès	58 087,35	52 600,00	58 600,00	6 000,00	11,41%
Autres	768 605,96	606 741,00	666 000,00	57 259,00	9,77%
Boutique	171 249,73	120 000,00	148 100,00	28 100,00	23,42%
Subventions ville	1 249 109,81	1 250 000,00	1 534 000,00	294 000,00	22,72%
Taxe de séjour	390 890,19	390 000,00	341 000,00	-49 000,00	-12,56%
TOTAL	2 823 615,84	2 544 641,00	2 899 200,00	354 559,00	13,93%

	REALISE 2023	BP 2023	BP 2024	Evolution en valeur BP 2023/BP 2024	Evolution en % BP 2023/BP 2024
002 - Résultat d'exploitation					
013 - Atténuations de charges	90 994,48	33 000,00	55 000,00	22 000,00	66,67%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	800 813,59	810 641,00	803 700,00	-6 941,00	-0,86%
74 - Subventions d'exploitation	1 309 109,81	1 281 000,00	1 582 500,00	301 500,00	23,54%
75 - Autres produits de gestion courante	390 890,19	390 000,00	341 000,00	-49 000,00	-12,56%
77 - Produits exceptionnels	231 807,77	30 000,00	35 000,00	5 000,00	16,67%
78 - Reprises sur provisions	0,00	0,00	82 000,00	82 000,00	100,00%
TOTAL Recettes réelles	2 823 615,84	2 544 641,00	2 899 200,00	354 559,00	13,93%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%

TOTAL Recettes de fonctionnement	2 823 615,84	2 544 641,00	2 899 200,00	354 559,00	13,93%
---	---------------------	---------------------	---------------------	-------------------	---------------

- **Chapitre 13** : + 22 K€ variation stock car reassort stock pour 2 ans environ
- Chapitre 70 :- 7 K€, comm + 15 K€,visites guidées + 6 K€, autres + 5 K€
- Chapitre 74 : + 301 K€demande de + 200K€ supplémentaire pour tuilage DG/DF, + 35 K€ Mis à disposition Palais, + 49 K€ pour baisse de taxe de séjour, + 18 K€ autres subventions animations et apprentis
- Chapitre 77: + 5 K€ variation CFE base 2023
- Chapitre 78 : + 82 K€ Reprise prov. Urssaf

1.3. Les dépenses de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de l'office de tourisme, à savoir : les dépenses de personnel, les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2024, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de 2 899 200 €. A noter, elles étaient de 2 819 934 € en 2023 (Réalisé prévisionnel)

Elles se décomposent de la façon suivante :



- * 011 - Charges à caractère général
- * 012 - Charges de personnel et frais assimilés
- * 65 - Autres charges de gestion courante
- * 66 - Charges financières
- * 67 - Charges exceptionnelles
- * 68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions
- * 69 - Impôts sur les bénéfices et assimilés
- * 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section

Dépenses de fonctionnement par chapitre et par axe analytique (BP 2023-BP 2024)

	REALISE 2023	BP 2023	BP 2024	Evolution en valeur BP 2023/BP 2024	Evolution en % BP 2023/BP 2024
011 - Charges à caractère général	1 346 347,06	1 235 371,00	1 354 647,00	119 276,00	9,66%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 410 346,51	1 268 571,00	1 498 959,00	230 388,00	18,16%
65 - Autres charges de gestion courante	19 649,53	9 500,00	20 250,00	10 750,00	113,16%
66 - Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
67 - Charges exceptionnelles	12 000,25	1 000,00	550,00	-450,00	-45,00%
68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	11 392,11	10 000,00	2 000,00	-8 000,00	-80,00%
69 - Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00		0,00%
TOTAL Dépenses Réelles	2 799 735,46	2 524 442,00	2 876 406,00	351 964,00	13,94%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	20 199,00	20 199,00	22 794,00	2 595,00	12,85%
TOTAL Dépenses fonctionnement	2 819 934,46	2 544 641,00	2 899 200,00	354 559,00	13,93%

Promotion	REALISE 2023	BP 2023	BP 2024	Evolution en valeur BP 2023/BP 2024	Evolution en % BP 2023/BP 2024
Promotion	88 611,14	62 350,00	119 600,00	57 250,00	91,82%
Charges de structure	15 194,12	8 900,00	9 700,00	800,00	8,99%
Charges du personnel	335 149,52	299 695,00	339 671,62	39 976,62	13,34%
Total dépenses Promotion	438 954,78	370 945,00	468 971,62	98 026,62	26,43%

Promotion : + 57 K€ car prévision d'action de communications supplémentaires (observatoire abonnement 12 k€, 50 ans du port, tour de France cycliste, flamme olympique..)

Charges du personnel : + 40 K€ car, augmentation mutuelle de 15% et du PMSS + 5 % , salaires basés sur le réalisé de 2023 avec une augmentation moyenne de 5%

Charges de structure : + 1 K€

	REALISE 2023	BP 2023	BP 2024	Evolution en valeur BP 2023/BP 2024	Evolution en % BP 2023/BP 2024
Animations					
Actions	841 848,51	790 600,00	895 241,00	104 641,00	13,24%
Charges de structure	-2 028,28	27 928,00	2 800,00	-25 128,00	-89,97%
Charges du personnel	308 875,11	273 057,00	315 056,40	41 999,40	15,38%
Total dépenses Animations	1 148 695,34	1 091 585,00	1 213 097,40	121 512,40	11,13%

Actions : + 104 K€ car évènements ponctuels (tour de France de cyclisme et festival photo)

Charges de structure : + -25 K€ car dépenses sur actions principalement

Charges du personnel : + 41 K€ car augmentation mutuelle de 15% et du PMSS + 5 % , salaires basés sur le réalisé de 2023 avec une augmentation moyenne de 5%

	REALISE 2023	BP 2023	BP 2024	Evolution en valeur BP 2023/BP 2024	Evolution en % BP 2023/BP 2024
Palais des congrès					
Charges de structure	80 134,71	143 287,00	101 200,00	-42 087,00	-29,37%
Actions	25 613,78	22 100,00	17 600,00	-4 500,00	-20,36%
Charges du personnel	242 611,93	240 071,00	276 342,65	36 271,65	15,11%
Total dépenses Palais des congrès	348 360,42	405 458,00	395 142,65	-10 315,35	-2,54%

- Charges de structure : - 42 k€ dont gaz/edf – 40 K€ et f -4 K€ frais de télécom. – 2 K€ (changement d'opérateur) et + 3 K€ matériel et fournitures diverses, + 2K€ dotation amortissement, divers - 1 K€
- Actions : - 5 k€
- Charges du personnel + 36 k€ car augmentation mutuelle de 15% et du PMSS + 5 % , salaires basés sur le réalisé de 2023 avec une augmentation moyenne de 5%

	REALISE 2023	BP 2023	BP 2024	Evolution en valeur BP 2023/BP 2024	Evolution en % BP 2023/BP 2024
Boutique					
Charges de structure	158 273,87	89 500,00	120 000,00	30 500,00	34,08%
Charges du personnel	33 995,41	30 800,00	34 650,00	3 850,00	12,50%
Total Dépenses boutique	192 269,28	120 300,00	154 650,00	34 350,00	28,55%

Charges de structure : +30 K€ variation de stock N-1 de +58 K€ (achats de marchandises en 2023 pour 2/3 ans) , Achats de marchandises -24 K€ (reassort de stock pour 2/3 ans en 2023) et divers -4 K€ (moins d'achats de structure)

Charges du personnel : +4 k€ car augmentation du point d'indice de base

	REALISE 2023	BP 2023	BP 2024	Evolution en % BP 2023/BP 2024	Evolution en % BP 2023/BP 2024
Structure Générale					
Charges de structure	206 841,09	131 405,00	138 300,00	6 895,00	5,25%
Charges du personnel	484 813,55	424 948,00	529 038,32	104 090,32	24,49%
Total dépenses Structure générale	691 654,64	556 353,00	667 338,32	110 985,32	19,95%

Charges de structure : + 7 K€ dont 11 K€ EDF (augmentation tarif), +4 K€ maintenance et fournitures diverses (coût de l'inflation), prov pr risques – 8 k€

Charges du personnel : + 104K€ car augmentation annuelle de 5%, mutuelle de 15% et PMSS de 5%, et tuilage du DAF/DG.

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement : les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...), l'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement), les emprunts.

Pour l'exercice 2024, les recettes d'investissement (prévisionnel)s'élèveraient à 22 794 €. A noter, elles étaient de 22 794€ en 2022. Elles se décomposent de la façon suivante :

2.2 Les recettes d'investissement par chapitre (BP 2023 – BP 2024)

	REALISE 2023	BP 2023	BP 2024	Evolution en va- leurBP 2023/BP 2024	Evolution en % BP 2023/BP 2024
Total Recettes réelles	0,00				
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	22 794,00	20 199,00	22 794,00	2 595,00	12,85%
TOTAL	22 794,00	20 199,00	22 794,00	2 595,00	12,85%

2.3. Les dépenses réelles d'investissement par chapitre

	REALISE 2023	BP 2023	BP 2024	Evolution en va- leurBP 2023/BP 2024	Evolution en % BP 2023/BP 2024
21 - Immobilisations corporelles	47 259,96	20 199,00	22 794,00	2 595,00	12,85%
23 - Immobilisations en cours					
Total Dépenses d'équipement	47 259,96	20 199,00	22 794,00	2 595,00	12,85%
Total dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00		0,00	0,00	0,00%
TOTAL	47 259,96	20 199,00	22 794,00	2 595,00	12,85%

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement : les immobilisations corporelles, les immobilisations en cours, le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2024, les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à un montant total de 22 794 €. A noter, elles étaient de 47 259 € en 2023.

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2024 du Budget Général qui s'équilibre en recettes et en dépenses

Pour la section d'exploitation : 2 899 200.00 € TTC

Pour la section d'investissement : 22 794.00 € TTC

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, Avec 12 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abstention approuve le Budget Primitif 2024 du Budget Général et autorise Monsieur le Directeur de l'OT à prendre les mesures nécessaires et à signer toutes pièces indispensables.

• CONVENTION D'OBJECTIFS

Monsieur le Président rappelle que Conformément à la Convention cadre du 06 Avril 2011 liant la Ville de Gruissan et son Office de Tourisme, il est mis en place des conventions d'objectifs selon une périodicité variable (entre 3 et 4 ans).

La Convention d'Objectif en vigueur, concernant la partie « Tourisme » mise en place pour la période 2020/2023 est arrivée à échéance au 31 Décembre 2023.

Compte tenu d'une année 2024, particulière en matière d'événements, mais surtout avec le changement de l'équipe de direction, notamment par le départ à la retraite de son Directeur Général et l'arrivée future de son successeur, il n'est pas apparu opportun de mettre en place une nouvelle Convention d'Objectifs pour cette année les objectifs généraux fixés demeurant toujours d'actualité.

OFFICE DU TOURISME
GRUISSAN



Convention d'Objectifs Office de Tourisme
2020-2023

Titre 1 : Objet et durée

Art1. Objet

La présente convention a pour objet de définir :

- Les modalités d'exercice de l'OT et les missions lui incombant
- Les objectifs et les stratégies poursuivis

Art2. Durée

La présente convention est validée pour une durée de 3 années.

Elle prend effet à la date exécutoire validée par le Président de l'Office du Tourisme, élu lors du Comité de Direction du 6 Octobre 2020 et le Directeur Général, représentant légal de l'EPIC.

Titre 2 : Missions exercées par l'OT

Art3. Missions obligatoires

L'OT exerce de plein droit les missions suivantes :

- Accueil et Information des visiteurs de la destination
- Promotion Touristique de la commune en coordination avec les instances dédiées, nationales, de la région Occitanie, du département de l'AUDE et de l'agglomération du Grand Narbonne.
- Coordinations des partenariats pour la contribution au développement local
- Formulation d'avis sur les projets d'équipements collectifs touristiques.

Art4. Missions facultatives

- L'OT peut être chargé par le conseil municipal de tout ou partie de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique touristique locale et des programmes locaux de développement touristique, notamment dans le domaine de l'élaboration des services touristiques.
- De l'exploitation d'installations touristiques

- Développer une politique spécifique vers la cible famille
- Promouvoir les circulations douces (pedestre, vélo, etc...)
- Favoriser l'émergence d'une offre Bien-Etre
- Favoriser la politique qualitative événementielle de la station

Art.5.4 Politique de commercialisation

- Structurer des gammes de produits touristique de visites guidées de Gruissan
- Développer une véritable politique commerciale vers les cibles groupes (TO/Agences/Séminaires/Congrès), commercialiser en ligne

Art.5.5 Politique de promotion

- Maintenir un niveau d'exigence fort en matière de communication, de présence sur le web et les réseaux sociaux par des actions pertinentes et la mise en œuvre d'outils performants
- Renforcer les partenariats avec les partenaires institutionnels de l'univers du tourisme régional, départemental et de l'agglomération du Grand Narbonne et du PNR

Art 6. Contrôle du respect des objectifs généraux

L'OT rendra compte annuellement des actions et opérations entreprises en vue de la satisfaction des objectifs généraux et des moyens mis en œuvre à cet effet dans le cadre d'un rapport annuel répertoriant l'ensemble des actions menées.

L'OT rédigera un rapport financier de l'année civile écoulée en référence à l'article R-113-16 du code du Tourisme.

Fait et signé à Gruissan le 06 novembre 2020

Le Directeur Général de l'OT

Jean Claude MERIC

Le Maire, Président de l'OT

Didier CODORNIU

- Des études techniques de l'animation des loisirs
- Du soutien d'événements dans le but de fidéliser et promouvoir la destination

La décision de charger l'OT de l'une ou de l'autre de ces missions en tout ou partie se fera par l'objet d'une convention particulière.

Par dérogation aux stipulations de l'article 4, ci-dessus, l'OT est d'ores et déjà chargé, en application de la présente convention de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes de développement touristique, notamment dans les domaines de l'élaboration des services touristiques dans les limites ci-après.

Titre 3 : Objectifs généraux de la politiques touristiques

Art5. Objectifs généraux – Obligations afférentes

Il est déclaré que la politique touristique s'inscrit dans le cadre des objectifs généraux définis au présent article

L'OT s'oblige à exercer les prérogatives lui incombant et à mettre en œuvre les moyens dont il dispose, en application de la loi ou de la présente convention, en vue de la satisfaction desdits objectifs.

Art.5.1 Objectifs généraux

- Développement économique ; pérennisation des entreprises et développement des emplois à l'échelle de la station
- Prendre le développement via le tourisme durable en contribuant en mixité à la qualité de l'offre touristique et la qualité de vie des habitants

Art.5.2 Objectifs Marketing

- Infiéchir le positionnement de Gruissan sur les sujets de La nature préservée, des grands espaces, du bien-être, de la culture, de la maritimité et du patrimoine local identitaire (historique et humain), des circuits courts avec les filières de producteurs locaux
- Capter une clientèle à plus fort pouvoir d'achat en s'appuyant sur une dimension qualité prônée à l'échelle de la destination
- Améliorer le taux de satisfaction de la clientèle en visant l'excellence
- Soutenir la marque de destination « Gruissan » ET sa marque de produits dérivés « Gruissanot » par des actions coordonnées de mise en valeur
- Poursuivre la progression de l'évolution des nuitées annuelles dans son ensemble et plus particulièrement sur les ailes de saison
- Favoriser la circulation et la consommation des clients sur la plus large partie du territoire possible

Art.5.3 Politique d'offre

- Maintenir la démarche qualité station
- Animer les filières terroir et en structurer une offre touristique

Il est proposé au Comité de Direction d'en prolonger sa validité jusqu'au 31 Décembre 2024

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, Avec 12 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abstention accepte de prolonger la validité de la convention d'objectif au 31 Décembre 2024 le Budget Primitif 2024 du Budget Général et autorise Monsieur le Directeur de l'OT à prendre les mesures nécessaires et à signer toutes pièces indispensables.

- : **DECISION MODIFICATIVE –BUDGET GENERAL**

Suite à la modification de l'ordre du jour effectué en début de séance, Monsieur le Président présente la décision modificative, pour le Budget Général

11170	OFFICE DE TOURISME DE GRUISSAN	DM n°3 2023
Code INSEE	Budget Général	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

DECISION MODIFICATIVE 2023

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-54110 : Salaires, personnel permanent	0.00 €	44 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	44 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-5811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-5815 : Dotations aux prov. pour risques et charges d'exploitation	0.00 €	1 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 58 : Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0.00 €	1 400.00 €	0.00 €	0.00 €
R-773 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	47 500.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	47 500.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	47 500.00 €	0.00 €	47 500.00 €
INVESTISSEMENT				
R-28154 : Matériel industriel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 100.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 100.00 €
D-2188 : Autres	0.00 €	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	2 100.00 €	0.00 €	2 100.00 €
Total Général		49 600.00 €		49 600.00 €

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, Avec 12 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abstention accepte la décision modificative proposée sur le Budget Général et autorise Monsieur Jean Claude MERIC, Directeur Général à prendre toutes mesures d'exécution de cette délibération

4. **BUDGET ANNEXE CAMPING**

- **Budget Primitif 2024 Fonctionnement et Investissement**

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Pour mémoire, le camping est géré par Alpha Camping. Au niveau des recettes, on retrouve principalement : les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2024, il est prévu pour les recettes de fonctionnement un montant de 35 000 €. A noter, elles étaient de 83 415 € en 2023. Elles se décomposent de la façon suivante :

1.2. Recettes de fonctionnement par chapitre (BP 2023/BP 2024)

	REALISE 2023	BP 2023	BP 2024	Evolution en valeurBP 2023/BP 2024	Evolution en % BP 2023/BP 2024
002 - Résultat d'exploitation					
013 - Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
74 - Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
75 - Autres produits de gestion courante	83 415,91	31 500,00	35 000,00	3 500,00	11,11%
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
78- Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
TOTAL Recettes réelles	83 415,91	31 500,00	35 000,00	3 500,00	11,11%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
TOTAL Recettes de fonctionnement	83 415,91	31 500,00	35 000,00	3 500,00	11,11%

1.3. Les dépenses réelles de fonctionnement

Pour l'exercice 2024, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de 35 000 €. A noter, elles étaient de 36 338 ,22 € (Réalisé prévisionnel) en 2023.

Elles se décomposent de la façon suivante :



1.4. Dépenses de fonctionnement par chapitre (BP 2023 – BP 2024)

	REALISE 2023	BP 2023	BP 2024	Evolution en valeurBP 2023/BP 2024	Evolution en % BP 2023/BP 2024
011 - Charges à caractère général	2 178,14	9 300,00	10 500,00	1 200,00	12,90%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 000,00	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	6 696,19	9 000,00	7 000,00	-2 000,00	-22,22%
69 - Impôts sur les bénéfices et assimilés	20 000,00	5 000,00	10 000,00	5 000,00	0,00%
TOTAL Dépenses Réelles	30 874,33	25 300,00	29 500,00	4 200,00	16,60%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	5 464,33	6 200,00	5 500,00	-700,00	-11,29%
TOTAL Dépenses fonctionnement	36 338,66	31 500,00	35 000,00	3 500,00	11,11%

2. Section d'investissement

2.1 Recettes d'investissement par chapitre (BP 2023 – BP 2024)

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement : les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...), les amortissements, l'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement), les emprunts.

Pour l'exercice 2024, les recettes d'investissement s'élèveraient à 5 500 €. A noter, elles étaient de 5 464 € en 2023. Elles se décomposent de la façon suivante :

	REALISE 2023	BP 2023	BP 2024	Evolution en valeur BP 2023/BP 2024	Evolution en % BP 2023/BP 2024
Total Recettes réelles	0,00				
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	5 464,33	6 200,00	5 500,00	-700,00	-11,29%
TOTAL	5 464,33	6 200,00	5 500,00	-700,00	-11,29%

2.2. Dépenses d'investissement par chapitre (BP 2023 – BP 2024)

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement : les immobilisations corporelles, les immobilisations en cours, le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2024, les dépenses d'investissement s'élèveraient à un montant total de 5 500 €. A noter, elles étaient de 0 € en 2023.

	REALISE 2023	BP 2023	BP 2024	Evolution en valeur BP 2023/BP 2024	Evolution en % BP 2023/BP 2024
21 - Immobilisations corporelles	0,00	6 200,00	5 500,00	-700,00	-11,29%
23 - Immobilisations en cours					
Total Dépenses d'équipement	0,00	6 200,00	5 500,00	-700,00	-11,29%
Total dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00		0,00	0,00	0,00%
TOTAL	0,00	6 200,00	5 500,00	-700,00	-11,29%

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Camping qui s'équilibre en recettes et en dépenses

Pour la section d'exploitation : 35 000 € HT

Pour la section d'investissement : 5 500 € HT

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, Avec 12 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abstention approuve le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Camping et autorise Monsieur le Directeur de l'OT à prendre les mesures nécessaires et à signer toutes pièces indispensables.

5. LISTE DES MARCHES PUBLICS 2023

Monsieur Edyr BELHABCHI sort de la salle, car il est concerné par la délibération à prendre.

Monsieur le Président présente la liste des marchés publics et consultations 3 devis passés au cours de l'année 2023.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, Avec 11 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abstention approuve la liste des marchés publics passés en 2023 et autorise Monsieur le Directeur de l'OT à prendre les mesures nécessaires et à signer toutes pièces indispensables.

Monsieur Edyr BELHABCHI ré intègre la salle.

Recensement des marchés 2023 de plus de 25 000 euros

TYPE DE PRESTATION	OBJET DU MARCHE	N° MARCHE	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL ATTRIBUTAIRE	MONTANT EN € TTC	DATE DE CONCLUSION	
SERVICES/MOE	Espaces verts	2023-0001	COTE CIGALE	11 100	126 619/an (hors végétaux) 154 910/an (yc végétaux)	18/04/2023	
	Services de Blanchisserie pour l'Espace Balnéo Ludique	2023-0005	MELJOH	11 100	95 000,00	29/03/2023	
	Téléphonie mobile	2023-0006	ABSYS CONNECT	34 500	40 000,00	31/07/2023	
	Maintenance wifi Port de Plaisance	2023-0009	ABSYS	34 500	40 000,00	13/04/2023	
	Lien haut débit	2023-0010	SFR	75 015	80 400,00	28/04/2023	
	Prestations de massages proposés à l'Espace Balnéo Ludique	2023-0011	SUD MASSAGES	11 100			
		CELINE MASSAGES	11 100				
		CANOPEE	65 240				
		Valérie ROSSIGNOL	11 100			28/04/2023	
		NATURONAT	11 100				
	SAMADHI MASSAGESS	11 100					
	Tanaye VIDAILLAC	11 100					
	Prestataire de relations presse/médias et communication digitale, mise en œuvre des relations presse de Gruissan Tourisme	2023-0012	EMMA FABBRO	11 100	40 000,00	18/04/2023	
	Entretien des bassins et des toboggans	2023-0014	TOUT POUR LE BATEAU	11 430	78 000,00	28/04/2023	
	Location de solutions modulaires et toilettes sèches pour l'Office de Tourisme	2023-0017	lot 1 : locations solutions modulaires	COFFICIEL	13 794	52 000,00	14/12/2023
	lot 2 : locations de toilettes sèches		WC LOC	34 430	10 000,00	26/12/2023	
	AMI - AOT pour 12 emplacements destinées à des activités professionnelles à caractère essentiellement nautique (5 ans)					Tarifs du Port, majorés de 20 % entre le 1er mai et le 30 octobre	Délibération du Comité Directeur du 26 Juin 2023 - Mise en œuvre à compter du 1er Janvier 2024
Lot 1 -Pêche en mer - groupes		SAFARI MARINE	34 130				
Lot 2 -Ecole de plongée		EUROPONGEE	11 430				
Lot 3 -Bateau promenade		ESCAPADES MARINES	11 430				
Lot 4 -Bateau promenade		LAFFAGE Olivier	11 430				
Lot 5 -Vente de bijoux fantaisie, objets de décoration artisanaux liés à la mer et à la voile		DEHAN SANDRES Mireille	11 230				
Lot 6 -Location de bateaux électriques sans permis		XACAMANI SAS	11 430				
Lot 7 -Bateau Ecole - location de bateaux à moteur		LE NAUTIL BOAT	11 430				
Lot 8 -Location de bateaux BBQ sans permis		GRUISSAN GRILL BOAT	11 430				
Lot 9 -Location d'engins de plage		COMPTOIR d'HELIOS - AQUIASTEPPER	4 220				
Lot 10 -		Non affecté					
Lot 11 -Pêche en mer - groupes		AVENTURE SPORT FISHING	11 100				
Lot 12 -Pêche en mer - groupes		CEDFISH	11 100				
AVAUX	Auscultation et entretien installations d'amarrage						
	Lot 1 - Auscultation et Entretien des Installations fixes et flottantes	2023-0002	NDS	11 100	24545,88 / an sur 4 ans	28/04/2023	
	Lot 2 - Travaux subaquatiques - Auscultation, entretien, travaux sur dispo		TechOffshore	83 110	38850 / an sur 4 ans	28/04/2023	
	Dragages 2023	2023-0003	BTMF	34 535	106 440,00	18/04/2023	
	Création d'une salle de fitness en construction modulaire	2023-0016	AB2G	84 470	180 000,00	26/12/2023	
FOURNITURES	Fournitures bracelets contrôle d'accès Espace Balnéo Ludique	2023-0004	EUROPABAND	45 800	41 000,00	29/03/2023	
	Changement serveur/antivirus/pare feu/onduleur	2023-0008	ABSYS	34 500	37 000,00	13/04/2023	
	Fournitures de colorant piscine et brume hammam pour l'Espace Balnéo Ludique						
	lot 1 : colorant piscine		SM2G	11 100	60 000,00	27/04/2023	
	lot 2 : brume hammam	2023-0013	WELNESS SPA	66 000	3 000,00	27/04/2023	

6. CONVENTION OFFICE DE TOURISME – GRUISSAN WINDSURF ORGANISATION

Monsieur le Président présente la convention de collaboration 2024 entre l'Office de Tourisme et l'association Gruissan Windsurf Organisation.

La convention a pour objet de déterminer les conditions d'organisation des Défis de Gruissan des courses Kite, Wing et Wind du 2 au 12 Mai 2024.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, Avec 12 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abstention acte la signature de la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme et Gruissan Windsurf Organisation, par Monsieur le Directeur Général, conformément à sa délégation du 6/10/2020 n°53-1/2020 et autorise Monsieur Jean Claude MERIC, Directeur Général à prendre toutes mesures d'exécution de cette délibération

7. CONVENTION OFFICE DE TOURISME – PHILIPPE BRU ORGANISATION

Monsieur le Président présente la convention jointe de prestation de service Directeur de Course des Défis entre l'Office de Tourisme et la SAS Philippe Bru Organisation.

Le Comité de Direction, Après en avoir délibéré, Avec 12 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abstention acte la signature de la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme et Gruissan Windsurf Organisation, par Monsieur le Directeur Général, conformément à sa délégation du 6/10/2020 n°53-1/2020 et autorise Monsieur Jean Claude MERIC, Directeur Général à prendre toutes mesures d'exécution de cette délibération

8. Adhésion Groupement de Commande du CRT Occitanie

Monsieur le Président rappelle que le dispositif d'observation touristique du littoral, mis en œuvre dans le cadre du Contrat de Destination « Littoral », auquel l'Office de Tourisme de Gruissan est signataire, il est prévu :

- la création d'un Groupement de commandes, de manière à organiser le projet collectif dans les meilleures conditions.
- le lancement d'une consultation par le CRTL Occitanie en tant que commanditaire du groupement de commandes de manière à définir un Accord Cadre de référence pour les membres du groupement de commandes.

Le Conseil Juridique du CRTL a validé la convention concernant le Groupement de Commande ci-jointe dont l'objet principal est de gérer les achats des membres de ce dernier s'agissant de la mise en place d'un dispositif de « monitoring » touristique permettant de mesurer et de suivre les évolutions de l'activité sur le périmètre géographique concerné par le présent groupement de commandes : l'ensemble des territoires des départements concernés par le Contrat de Destination (Gard, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales) et plus spécifiquement sur la zone littorale.

Comme indiqué dans l'article 4 de la convention, chaque partenaire signataire doit désigner un représentant habilité à signer la convention. Et ce avant le mardi 30 Janvier 2024.

Conformément à la délégation donnée au Directeur Général par délibération n°53-1/2020 du 6 Octobre 2020, il est le signataire des Conventions liées au fonctionnement de l'Office de Tourisme. Cette information a été transmise au CRTL.

Il convient au Comité de Direction de valider l'adhésion au Groupement de Commande du CRTL et désigner le Directeur Général signataire de ladite convention

Le Comité de Direction, Après en avoir délibéré, Avec 12 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abstention valide l'adhésion au Groupement de commande du CRTL et autorise Monsieur Jean Claude MERIC, Directeur Général à prendre toutes mesures d'exécution de cette délibération

9. SUBVENTIONS SIGNEES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN 2023

Pour l'année 2023, Monsieur le Maire a demandé les subventions suivantes :

DEPARTEMENT DE L'AUDE

- | | |
|-----------------------|-----------------|
| - Rencontres de la BD | 2 500 € obtenus |
| - Beach Rugby | 2 000 € obtenus |
| - Défi | 6 000 € obtenus |

GRAND NARBONNE

- Rencontres de la BD
- Défi
- Beach Rugby



Pas de subventions accordées

REGION OCCITANIE

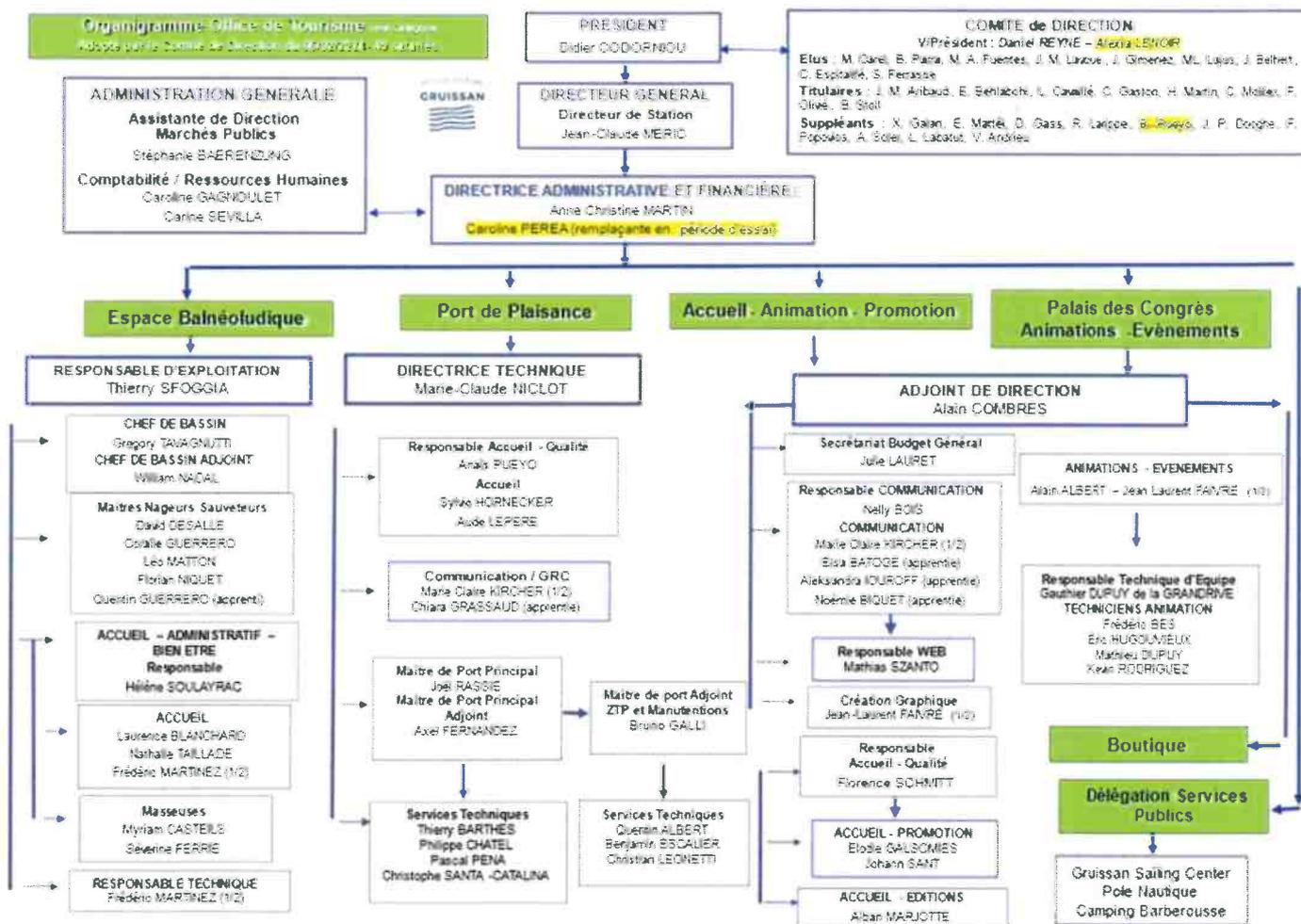
- Rencontres de la BD en attente du versement du montant (5 000 €)
- Défi 27 000 €
- Beach Rugby 10 000 €

DREAL OCCITANIE

- Aménagement de la zone technique du Bassin Barberousse solde 21 150 €

10. ORGANIGRAMME ET TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Président présente l'organigramme de l'Office de Tourisme avec les dernières modifications et le table des effectifs correspondant.



Monsieur le Président présente également la table des effectifs correspondant



EFFECTIF OFFICE DE TOURISME 2023

OFFICE DE TOURISME :			
MISSION	Qualification	NOMBRE	POURVUS
Chargé d'animation administratif	AGENT MAITRISE	1	0,7
Chargé d'animation opérationnel	AGENT MAITRISE	1	1
Assistante de Direction	AGENT MAITRISE	1	1
Responsable Communication	AGENT MAITRISE	1	1
Adjoint de Direction	CADRE	1	1
Agent d'accueil	EMPLOYE	1	1
Conseiller Séjour chargé administratif	EMPLOYE	1	1
Conseiller Séjour marketing	AGENT DE MAITRISE	1	1
Gestionnaire de Paie - Comptable	AGENT DE MAITRISE	1	1
Agent administratif - Comptable	EMPLOYE	1	1
Responsable Administrative et Financière	CADRE	1	1
Directrice Administrative et Financière	CADRE	1	0,6
Directeur Général	CADRE	1	1
Secrétaire Animation	EMPLOYE	1	1
Responsable Accueil et qualité	AGENT MAITRISE	1	1
Chargé des NTIC	AGENT MAITRISE	1	1
Responsable Equipe Technique	AGENT MAITRISE	1	1
Agent technique Polyvalent	EMPLOYE	1	1
Agent polyvalent technique	EMPLOYE	3	3
	S/TOTAL	21	20,3

PORT DE PLAISANCE :			
MISSION	Qualification	NOMBRE	POURVUS
Agent portuaire 1er echelon	EMPLOYE	2	2
Agent portuaire 2ème echelon	EMPLOYE	3	3
Agent portuaire E 3ème ECHELON	EMPLOYE	1	1
Secrétaire 3ème echelon	EMPLOYE	1	1
Secrétaire 1er echelon	EMPLOYE	1	1
Directrice technique 4ème éch.	CADRE	1	1
Maitre de port Principal 1er ECHELON	CADRE	1	1
Maitre de port adjoint ZT 1er echelon	AGENT DE MAITRISE	1	1
Maitre de port adjoint 1er éch	AGENT DE MAITRISE	1	1
Responsable Accueil Port	AGENT DE MAITRISE	1	1
Chargé de mission	AGENT MAITRISE	0,5	0,5
Agent Accueil-Communication	EMPLOYE	1	1
		14,5	14,5

ESPACE BALNEOLUDIQUE :			
MISSION	Qualification	NOMBRE	POURVUS
Chef de bassin MNS	AGENT DE MAITRISE	1	1
Chef de bassin adjoint MNS	EMPLOYE	1	1
Maitre Snageur Sauveteur	EMPLOYE	4,5	4,5
Responsable Accueil-Bien-être	AGENT DE MAITRISE	1	1
Responsable technique	AGENT DE MAITRISE	1	1
Respons: exploit: Espace Balnéo	CADRE	1	1
Agent d'accueil	EMPLOYE	2	2
Masseuse bien-être	EMPLOYE	1,92	1,21
		13,42	12,71
	TOTAL EFFECTIF	48,92	47,51
Apprentis	EMPLOYE	3	3

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, Avec 12 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abstention valide le nouvel organigramme proposé, VALIDE le tableau des effectifs et AUTORISE Monsieur le Directeur de l'OT à prendre les mesures nécessaires et à signer toutes pièces indispensables.

11. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERS

- PALAIS DES CONGRES

Monsieur Jean Pierre DOOGHE tient à féliciter l'Office de Tourisme, pour la réalisation de la fresque des 50 ans sur la façade du Palais des Congrès.

Monsieur le Président annonce le lancement d'une AMO pour la rénovation du Palais des Congrès et la signature d'un partenariat avec Roche Bobois pour le mobilier.

- REMPLACEMENT JEAN CLAUDE MERIC

Monsieur le Président annonce officiellement le remplacement de M. Jean Claude MERIC au 30 Juin 2024, suite à son départ à la retraite, par M. Joan BACO, actuel Directeur Général des Services de la Ville de Gruissan.

Monsieur BACO, présent à ce Comité Directeur, prend rapidement la parole. Il précise vouloir faire le choix de rester dans la continuité, il y a un héritage à poursuivre avec les équipes de la Ville qui sont très impliquées.

2024 sera une année exceptionnelle qui va permettre aux services OT et Ville de travailler ensemble.

L'office de tourisme c'est l'efficience dit il car avec les mêmes moyens et les mêmes personnes on arrive à faire toujours mieux et il souhaite donc continuer à faire fonctionner la belle marche de l'OT

- ACCESSIBILITES AUX PLAGES

Monsieur Félix POPOVICS pose la question de l'accessibilité aux plages pour la saison 2024.

Les études environnementales sont en cours. Créations de poche de stationnements aménagés et terrassements des pistes cyclables.

- BATEAU BLANCO – COMERE

Le propriétaire du bateau, Monsieur GORNI, a décidé de faire exécuter le jugement et donc l'Office de Tourisme devient propriétaire du bateau.

L'office de Tourisme va faire expertiser le bateau par un expert, le remettre en état si besoin et le mettre en vente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00
FAIT A GRUISSAN le 07/02/2024

Le Président

Didier CODORNIU
Maire de Gruissan



